

Projet de loi "immigration" et actions des organismes chrétiens

- 1) le parcours du projet de loi tel qu'il nous est connu actuellement
- 2) les réactions récentes et programmées d'ici fin septembre
- 3) ce projet de loi dans le contexte des débats législatifs
- 4) une réaction spécifique des organismes chrétiens

Ce projet de loi continue son parcours :

- le gouvernement annonce des **ajouts de dernière heure** à son projet : amendements "gouvernementaux" sur la nationalité : élargissement des cas de déchéance, remise en cause du "droit du sol" à leur majorité des jeunes étrangers nés en France ; limitation de la libre circulation des Roumains/Bulgares : renvoi des mendiants et petits délinquants récidivistes...) : le 6 septembre, l'arbitrage de l'Élysée garde la déchéance de la nationalité en cas de condamnation de 8 ou 10 ans pour crime de représentant de l'ordre (et naturalisation récente avec double nationalité) et l'éloignement des européens dans le cas de "charge déraisonnable" pour notre solidarité (dont l'hébergement ou le squatt) ou "d'abus de droit" (courts séjours successifs pour se maintenir sur le territoire). La restriction du "droit du sol" est renvoyée à une étude complémentaire.

21 autres amendements gouvernementaux s'y ajouteraient sans écho médiatique : dont 3 sur l'asile (refus d'aide juridictionnelle pour le recours d'étrangers en réexamen ou qui la demanderaient à l'audience), 2 sur les mariages "gris" (tromperie du conjoint), 6 sur les DOM-TOM, etc...

(La technique de l'amendement "gouvernemental" évite l'avis du Conseil d'État et des organismes d'étude, ajoute des éléments conjoncturels à une loi sensée bien préparée et détourne l'attention de l'objet central du projet de loi initial selon sa médiatisation)

- Le 6 septembre, le ministre Besson réunit à Paris les ministres UE (+ Canada) chargés de l'immigration pour préparer une réunion UE sur ce thème le 13 septembre à Bruxelles.
- La **commission des lois** de l'Assemblée auditionne et travaille son rapport avec ses amendements pour le 15 septembre ; le rapporteur annonce par avance l'introduction d'un forfait pour l'aide médicale de l'État, qui permet les soins aux sans-papiers. Cette commission des lois auditionne le ministre Besson le 8 et n'exclut pas de se réunir une seconde fois entre le 15 et les débats.
- La **commission sociale** de l'Assemblée a été saisie du projet pour avis sur les mesures concernant le travail (titre IV du projet). Elle rendra son rapport le 14 septembre (rapporteur : Mr E-Pinte).
- Le **débat à l'Assemblée**, prévu à partir du 27 septembre, est repoussé au 28 septembre en après-midi jusqu'au 30 septembre (fin de la session extraordinaire).
- la "**petite loi**" (issue des débats de l'Assemblée) sera transmise au sénat pour examen (octobre ?).

Réactions récentes ou prévues :

- ❖ Les **initiateurs de l'appel** des organismes chrétiens (Cimade, Ccfp, Acat, FEP et S-Catholique) ont appelé le 26 août leur [alerte](#) sur le projet lui-même. Des réponses d'élus locaux commencent à être transmises aux initiateurs de l'appel suite aux actions locales (dont 11 positives reçues à l'Acat).
- ❖ Dans le contexte sur l'insécurité et les expulsions de Roms, diverses **personnalités d'Église** ont publiquement réagi (voir site web de la [CEF](#)) ; Mr Hortefeux qui prépare aussi son débat au Sénat sur la [Loppsi 2](#) (voir plus loin) reçoit le cardinal Vingt-Trois le 31 août. Ce dernier est aussi invité par le Président de la République dans les jours à venir.
- ❖ le 3 septembre, à l'issue de leur entrevue avec M. Besson, les 5 **associations présentes en rétention** disent leur [refus](#) des nouvelles mesures du projet de loi.

- ❖ Le 4 septembre, des **manifestations** contre le projet sont orchestrées dans une centaine de villes de France à [l'appel](#) d'un collectif rassemblant des associations, syndicats et partis politiques.
 - ❖ Le 7 septembre, **Cimade, Secours Catholique et Emmaüs** alertent les députés dans une lettre commune sur les dispositions du projet de loi (reprenant diverses phrases de l'appel des chrétiens) et présentent leurs amendements (suppression de divers articles et amélioration du code des étrangers)
 - ❖ Un groupe d'une dizaine de personnes, dont des moines de Toulouse à l'origine des cercles de silence, initient un **jeûne public** à partir du 8 à Paris (place É-Herriot chaque jour de 12h à 21h). Le groupe invite des "jeûneurs" à faire de même auprès des permanences locales des membres de la commission des lois.
-
- ❖ Le 18 septembre, à l'initiative d'artistes et d'associations, un **concert** " Rock sans papiers" aura lieu à Bercy pour dire non à cette loi et affirmer la solidarité avec les travailleurs et familles sans papiers
 - ❖ Des manifestations diverses (inter-associatives) s'orchestrent ici ou là pour la veille du débat.

Le contexte législatif actuel autour de ce projet sur l'immigration :

- ✚ le projet de **loi sur la sécurité "Loppsi 2"** (objectifs et moyens du maintien de l'ordre pour 2009-2013), déjà adopté par l'Assemblée, est examiné par le Sénat les 7 et 8 septembre. Le ministre Hortefeux y a ajouté début septembre ses amendements pour baser ou pérenniser le contrôles des étrangers : près des frontières intérieures suite à la condamnation de la pratique française par la Cour de justice de l'U.E. le 22 juin 2010 ; en Guyane, Guadeloupe, St-Martin, St-Barthélémy et Mayotte : prolongation des contrôles ; prison pour les étrangers assignés à résidence qui omettraient le pointage périodique. En plus du renforcement de la lutte contre l'insécurité, dont le lien avec l'immigration a été introduit dans le discours public : la vente à la sauvette devient un délit, par exemple...
- ✚ le projet de loi **relatif à la Burqa**, adopté le 13 juillet par l'Assemblée, sera voté au Sénat le 7 septembre.
- ✚ **l'accord bilatéral franco-roumain** sur le renvoi de mineurs isolés [roumains](#) sera examiné à l'Assemblée le 7 octobre, après vote discret du Sénat le 6 mai dernier et malgré la démonstration associative de l'échec d'un accord expérimental. Le rapatriement des enfants serait demandé par le procureur et non plus par le juge pour enfants : une Première pour l'expulsion de mineurs isolés !
- ✚ le projet de **loi de finances 2011**, encore mal connu, sera examiné à l'Assemblée à partir d'octobre. Il fixe notamment les perspectives nationales de l'accueil des étrangers : hébergement (urgence, insertion, Cada...), plates-formes d'accueil pour demandeurs d'asile, augmentation et élargissement des taxes (1^{ers} titres de séjour...), crédits pour les centres de rétention, forfaits pour soins, etc...

Les actions à entreprendre par nos associations signataires :

➡ L'appel a été largement diffusé sur les sites des organisations signataires ainsi que le dernier communiqué du 26 août. Mais les informations sur la réaction des élus aux lettres envoyées sont peu connues des organismes initiateurs (=> envoyer les infos à dept-etrangers@secours-catholique.org)

Localement : il est proposé qu'à la veille de la discussion à l'assemblée, les vendredi 24 ou samedi 25, des représentants de nos organismes **portent l'appel lui-même** aux élus à leur permanence locale.

Au plan national : 2 pistes sont étudiées pour un **événement** à cette occasion (ou plus tard car les réactions autres seront nombreuses à ce moment). Cet événement pourrait aussi être envisagé vers le Sénat qui sera saisi du projet de loi en octobre. **Mais il sera nécessaire de faire état des réactions** multiples de nos réseaux, en plus du poids que représente la signature de l'appel par 44 organismes chrétiens. (*Les équipes "Acat" ont déjà reçu 11 réponses positives d'élus à leur lettre de juin*)

Paris, le 7 septembre 2010